

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 14 MARS 2011**

L'an deux mil onze, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : 27 ***Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.***

Conseillers en fonction : 27 **Membres présents :**  
Conseillers présents : 21 *Denis CLEMENT, Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Adjoints ; Lionel SEUVIC, Barbara UTSCHE, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Christine AFFOLTER, Rémy BOSCH, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Christelle OBERT, Sabrina HAEGY, Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Jean-Luc MEYER.*

#### **Membres absents excusés :**

*Ginette VASCONI, procuration à Martine OHRESSER, Jean-Pierre VONBANK, procuration à Denise DAVO, Jean-Louis FLIEGANS, procuration à Monsieur le Maire, Christophe MEYER, procuration à Emmanuel HEYDLER, Claudine DREYER, procuration à Isabelle ROUVRAY, Christine MUNINGER, procuration à Christiane ULMER.*

*Préambule de Monsieur le Maire Michel HERR :*

Avant de commencer ce Conseil Municipal, j'aimerais que nous ayons tous ici présents une pensée très forte pour les Japonais qui vivent des moments catastrophiques suite au séisme dévastateur suivi d'un tsunami lors de la journée du 11 mars.

Une pensée pour toutes ces victimes, plus de 10.000 morts et des millions d'habitants sans eau courante ni électricité.

Egalement une pensée pour ces secouristes venant du monde entier et notamment de la France pour apporter leurs compétences et réconforts sans savoir la suite qui pourra être encore plus catastrophique avec le danger nucléaire qui plane en ce moment.

Ce genre de catastrophe si inimaginable avant qu'elle se produise devrait nous faire réfléchir et relativiser tous les petits tracas que nous avons au quotidien. N'oublions pas que nous vivons au cœur d'une belle région où il fait bon vivre.

**N° 024/2011 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**VU** l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 14 mars 2011, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

**N° 025/2011 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FEVRIER 2011**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2011, étant acté qu'il est apporté une modification au dernier point divers de l'ordre du jour, suite à une observation émise par Mme Anne-Catherine Ostertag. Il est précisé que les fortes consommations d'eau constatées dans la ZAC du Rosenmeer sont sans corrélation avec les fuites potentielles du réservoir de la Burck. L'alimentation en eau potable de la ZAC du Rosenmeer provient du réseau de distribution géré par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

**N° 026/2011 : FISCALITE DIRECTE LOCALE – DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2011**

Compte tenu de l'examen détaillé du budget de la Ville par la Commission des Finances qui s'est réunie en mairie le lundi 28 février 2011 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-2 ;

**VU** le Code Général des Impôts, et notamment son article 1639A, ainsi que les dispositions se rapportant au calcul de la Contribution Economique Territoriale ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 006/2011 du 24 janvier 2011 présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

En préambule, il est précisé que les bases d'imposition prévisionnelles pour 2011 n'ont pas encore été notifiées par l'Etat, et qu'elles correspondent de ce fait aux bases d'imposition de 2010 données à titre indicatif.

**ATTENDU** que le principe de maintien des taux est présenté à l'Assemblée, sous réserve des dispositions attendues de la Direction Générale des Collectivités Locales précisant les règles de fixation des taux d'imposition des taxes directes locales et de la Contribution Economique Territoriale en 2011 ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**DE MAINTENIR** les taux des trois taxes locales et de percevoir les produits correspondants comme figurant dans le tableau suivant ;

**D'APPLIQUER** un taux de référence identique au taux de taxe professionnelle 2009 et au taux de référence de la Compensation-relais 2010, à savoir 10,24 % comme référence à la Contribution Economique Territoriale, sous réserve de modalités non connues à ce jour ;

<b>Libellés</b>	<b>Bases 2010</b>	<b>Pour mémoire Taux 2009/2010</b>	<b>Taux 2011</b>	<b>Produits votés par l'Assemblée délibérante</b>
Taxe d'habitation	5.346.000 €	14,68 %	<b>14,68 %</b> (+ fraction Département)	784.793 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.921.000 €	14,15 %	<b>14,15 %</b>	696.322 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	245.700 €	57,89 %	<b>57,89 %</b> (+ fraction Dép. + Région)	142.236 €
<b>TOTAL du produit des 3 taxes</b>				<b>1.623.351,00 €</b>
Référence pour la Contribution Economique Territoriale		10,24 %	<b>10,24 %</b>	

Les produits des trois taxes directes locales sont inscrits au c/7311 et le montant de la Contribution Economique Territoriale est inscrit au c/7318 du Budget Primitif 2011 de la Ville de Rosheim.

**N° 027/2011 :      ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – VILLE DE ROSHEIM**

- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 006/2011 du 24 janvier 2011 présentant le Débat d’Orientation Budgétaire 2011 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 013/2011 du 14 février 2011 portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 du budget Principal de Rosheim, et portant affectation des résultats 2010 ;
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s’est tenue en mairie le lundi 28 février 2011, qui a procédé à l’examen détaillé des prévisions budgétaires 2011 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 026/2011 du 14 mars 2011 fixant les taux des taxes directes locales pour 2011 ;

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de budget primitif 2011 examiné en détail par la Commission des Finances le 28 février.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

**DÉCIDE**

**D’ADOPTER** le budget primitif 2011 de la Ville de Rosheim, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4.521.800,00 €	4.267.500,00 €
RECETTES	4.521.800,00 €	4.267.500,00 €

**N° 028/2011 :      BUDGET PRIMITIF 2011 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE ROSHEIM**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n° 027/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption du Budget Primitif 2011 de la Ville de Rosheim ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

### DÉCIDE

**DE MODIFIER** les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal ;

**D'ADOPTER** en conséquence les modifications suivantes :

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE ROSHEIM 2011

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Intitulé	Article	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Virement à la section d'investissement	023	943.000,00		- 147.500,00	795.500,00
Autres charges financières	668	0,00	147.500,00		147.500,00
<b>TOTAUX</b>			<b>147.500,00</b>	<b>- 147.500,00</b>	
<b>BALANCE dépenses</b>			<b>0,00 €</b>		

La section de fonctionnement est maintenue à 4.521.800,00 €

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Intitulé	Article Opération	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Emprunts en €	1641	2.380.000,00		- 367.500,00	2.012.500,00
<b>TOTAUX</b>			<b>0,00</b>	<b>- 367.500,00</b>	
<b>BALANCE dépenses</b>			<b>- 367.500,00 €</b>		

## RECETTES

Intitulé	Article Opération	B.P. 2011	+	-	Budget modifié
Virement de la section de fonctionnement	021	943.000,00		- 147.500,00	795.500,00
Emprunts en €	1641	1.680.000,00		- 220.000,00	1.460.000,00
<b>TOTAUX</b>			<b>0,00</b>	<b>- 367.500,00</b>	
<b>BALANCE recettes</b>			<b>- 367.500,00 €</b>		
<b>BALANCE générale d'investissement</b>			<b>0,00 €</b>		

La réduction des dépenses (- 367.500,00 € de dépenses) étant égale à la réduction des recettes (- 367.500,00 € de recettes), l'opération est équilibrée. La section d'investissement s'élève après modification budgétaire à **3.900.000,00 €** tant en dépenses qu'en recettes.

### N° 029/2011 :      ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE PUBLIC DE LA CHAUFFERIE AU BOIS DE ROSHEIM

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de budget primitif examiné en détail par la Commission des Finances qui s'est réunie le 28 février 2011.

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 014/2011 du 14 février 2011 portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 du service public de la chaufferie au bois de Rosheim, et portant affectation des résultats 2010 ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le budget annexe de l'exercice 2011 du service public de la chaufferie au bois de Rosheim, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>323.300,00 €</b>	<b>294.600,00 €</b>
RECETTES	<b>323.300,00 €</b>	<b>294.600,00 €</b>

**N° 030/2011 :**      **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 -  
FORET COMMUNALE DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de budget primitif examiné en détail par la Commission des Finances qui s'est réunie en mairie le 28 février 2011.

**VU**                    la délibération du Conseil Municipal n° 015/2011 du 14 février 2011 portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 de l'exercice de la forêt communale de Rosheim ;

**VU**                    la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (Nicolas FRIEDERICH),

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER**      le budget annexe de l'exercice 2011 de la Forêt communale de Rosheim, comme suit :

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	<b>623.500,00 €</b>
RECETTES	<b>623.500,00 €</b>

**N° 031/2011 :**      **FIXATION DES TARIFS DU SERVICE D'EAU POTABLE DE LA  
VILLE DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de relever le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 1,29 € au lieu de 1,19 € qui correspond au prix facturé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette augmentation du tarif du m<sup>3</sup> d'eau est justifiée par le programme de travaux d'investissements en cours, suivant le Schéma Directeur en vigueur de 2009 à 2011 ; et le nouveau plan de financement à élaborer pour finaliser le programme de restructuration du réseau d'eau. A titre indicatif, le montant des travaux à financer sur la seule année 2012 serait de l'ordre d'un million d'euros.

Il est rappelé par ailleurs que les abonnés au service de l'eau potable sont assujettis à la redevance pour pollution domestique. La commune en assure le recouvrement auprès des redevables et elle fait office de collecteur pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. En 2011, le taux de la redevance pour pollution domestique est maintenu au niveau de 2010, soit 0,432 € le m<sup>3</sup>.

**VU**                    le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU**                    la délibération du Conseil Municipal n° 006/2011 du 24 janvier 2011 présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 ;

**VU** la délibération n° 2009/38 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse du 9 octobre 2009, fixant les taux des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte applicables en 2010 et 2011 ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,

par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** les tarifs suivants en matière de distribution d'eau potable :

- Part fixe à 0,1 €H.T. par jour (décomptée sur une année de 360 jours)
- Prix du m<sup>3</sup> d'eau : 1,29 €H.T.
- Redevance pour pollution domestique (reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse) : 0,432 €H.T. le m<sup>3</sup>
- Relevé de compteur hors facture : 30 €H.T.
- Vérification et contrôle des compteurs (cf article 25 du Règlement de l'Eau) : 30 €H.T.
- Fermeture de compteur : 30 €H.T.
- Location d'un col de cygne avec compteur : 15 €H.T. par mois
- Caution pour la location d'un col de cygne avec compteur : 150 € T.T.C.
- Frais d'accès au réseau : 200 €H.T.

Ces tarifs sont applicables à compter de l'exercice budgétaire 2011, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **N° 032/2011 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 006/2011 du 24 janvier 2011 présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 016/2011 du 14 février 2011 portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 du service public de distribution d'eau potable ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 031/2011 du 14 mars 2011 portant fixation des tarifs du Service Public d'Eau Potable de la Ville de Rosheim ;

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de budget primitif examiné en détail par la Commission des Finances qui s'est réunie le lundi 28 février 2011 en mairie de Rosheim.

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER par procuration, Jean-Luc MEYER),

### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le budget annexe de l'exercice 2011 du service de distribution d'eau potable, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>1.421.500,00 €</b>	<b>2.413.700,00 €</b>
RECETTES	<b>1.421.500,00 €</b>	<b>2.413.700,00 €</b>

### **N° 033/2011 : FIXATION DES TARIFS DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE ROSHEIM**

Monsieur le Maire propose de conserver le tarif du m<sup>3</sup> d'eau assainie. Les usagers du service qui acquittent la redevance de pollution domestique et qui sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sont redevables de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. La commune se charge du recouvrement pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Pour mémoire, en 2010 le montant a été ramené à 0,274€/le m<sup>3</sup> au lieu de 0,300€/le m<sup>3</sup>. En 2011, le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est maintenu à 0,274 €/le m<sup>3</sup>.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 041/2007 du 12 mars 2007 portant fixation du prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie ;

**VU** la délibération n° 2009/38 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse du 9 octobre 2009, fixant les taux des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte applicables en 2010 et 2011 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 006/2011 du 24 janvier 2011 présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

**D'ADOPTER** les tarifs suivants en assainissement :

- Prix de l'eau assainie : 1,70 €H.T. le m<sup>3</sup>
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse) : 0,274 €H.T. le m<sup>3</sup>.

Ces tarifs sont applicables à compter de l'exercice budgétaire 2011, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **N° 034/2011 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE PUBLIC LOCAL D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de budget primitif examiné en détail par la Commission des Finances qui s'est réunie le 28 février 2011.

- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 041/2007 du 12 mars 2007 portant fixation du tarif de la redevance d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 017/2011 du 14 février 2011 portant approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010 du service public local d'assainissement ;
- VU** la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 033/2011 du 14 mars 2011 portant fixation des tarifs du Service Public d'Assainissement de la Ville de Rosheim ;

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### DÉCIDE

**D'ADOPTER** le budget annexe de l'exercice 2011 du service public local d'assainissement, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>627.800,00 €</b>	<b>225.750,00 €</b>
RECETTES	<b>627.800,00 €</b>	<b>225.750,00 €</b>

**N° 035/2011 :**      **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 -**  
**ZONE ARTISANALE DU RAPPENHOFFEN**

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de budget primitif de la Zone Artisanale du Rappenhoffen examiné en Commission des Finances du 28 février 2011.

**VU**                    la délibération du Conseil Municipal n° 018/2011 du 14 février 2011 portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2010 de la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

**VU**                    la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nicolas FRIEDERICH),

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER**      le budget annexe de l'exercice 2011 de la Zone Artisanale du Rappenhoffen, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	STOCK – INV.
DEPENSES	<b>113.640,00 €</b>	<b>83.640,00 €</b>
RECETTES	<b>113.640,00 €</b>	<b>83.640,00 €</b>

**N° 036/2011 :**      **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 -**  
**LOTISSEMENT AFUA DU RITTERGASS**

**VU**                    la délibération du Conseil Municipal n° 027/2011 du 14 mars 2011 adoptant le Budget Primitif 2011 de la Ville de Rosheim ;

**VU**                    la réunion de la Commission des Finances du 28 février 2011 ;

Monsieur le Maire explique que la participation de la commune à la viabilisation du lotissement Afua du Rittergass et les aménagements directement liés à cette urbanisation justifient l'ouverture d'un budget annexe à celui de la Ville.

L'ouverture d'un budget annexe en 2011 impose de réaffecter la dépense effectuée à l'opération n° 34 du BP 2010 de la Ville au budget de l'Afua.

## Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,  
par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre AUBRY),

### DÉCIDE

**D'ADOPTER** le transfert de l'opération comptable de l'exercice budgétaire de la Ville 2010 au budget du lotissement de l'Afua du Rittergass :

INVESTISSEMENT		BP Lot. AFUA DU RITTERGASS - HT	
<b>Dépense issue du BUDGET VILLE 2010 (CA) – sans TVA</b>			
Titre au c/2315 Inst., matériels et outillages techniques	19.067,31 €	c/605 Achat de matériels, équipements et travaux	19.067,31 €

**D'ADOPTER** le budget annexe de l'Afua du Rittergass 2011, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	STOCK – INV.
DEPENSES	<b>403.100,00 €</b>	<b>403.100,00 €</b>
RECETTES	<b>403.100,00 €</b>	<b>403.100,00 €</b>

### POINT N° 14 de l'ordre du jour :

#### ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A LA SARL KIEHL AU LIEU-DIT « ZWECKBRUNNENMATTEN »

EN PREAMBULE à la présentation du point portant sur l'acquisition de deux parcelles au lieu-dit « Zweckbrunnenmatten », M. Pierre Aubry prend la parole pour exposer un accord intervenu lors de la mandature précédente. En sa qualité d'Adjoint au Maire au moment du programme de construction de la Résidence La Roseraie par la Sàrl Kiehl, un engagement avait été pris par M. Kiehl de céder ces terrains à l'euro symbolique à la commune. Au vu de cet accord financier antérieur, M. le Maire conclut au retrait du point de l'ordre du jour de la séance.

**N° 037/2011 :**      **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME \*\*  
DE ROSHEIM ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION  
ENTRE LA VILLE DE ROSHEIM ET L'OFFICE DE TOURISME \*\*  
DE ROSHEIM**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention présentée par l'Office de Tourisme \*\* de Rosheim en date du 24 février 2011 ;

**VU** la convention ci-jointe entre la Ville de Rosheim et l'Office de Tourisme \*\* de Rosheim ;

**Le Conseil Municipal,**

hors vote par procuration de Madame Ginette VASCONI,  
Présidente de l'Office de Tourisme \*\* de Rosheim,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** au titre de l'exercice budgétaire 2011 une subvention annuelle de **130.000 €**;

**D'APPROUVER** pour une durée d'une année, le renouvellement de la convention entre la Ville de Rosheim et l'Office de Tourisme \*\* de Rosheim ;

**DE VERSER** un acompte de **65.000 €** conformément à l'article 4 de la convention entre la Ville de Rosheim et l'Office de Tourisme \*\* de Rosheim ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Rosheim et l'Office de Tourisme \*\* de Rosheim.

Les crédits nécessaires sont ouverts au C/6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » de l'exercice 2011 du budget de la Ville de Rosheim.

**N° 038/2011 :**      **ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE  
BÂTIMENT DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU  
PATRIMOINE BÂTI DE ROSHEIM**

**VU** la délibération n° 104/1998 du 12 octobre 1998 relative à la valorisation du patrimoine bâti de ROSHEIM ;

**VU** la délibération n° 134/2001 du 10 décembre 2001 portant sur la conversion et la fixation de tarifs en euros ;

**VU** la délibération n° 7/2002 du 11 février 2002 fixant les nouveaux taux en euros ;

**VU** la demande présentée par Monsieur et Madame Patrick FRANTZ en vue de bénéficier d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti de Rosheim pour un changement de la menuiserie extérieure sur leur propriété sise 12-14, rue du Général Bosch à Rosheim ;

**CONSTATANT** que les travaux sus-mentionnés ont été réalisés dans les règles de l'art et sont conformes aux prescriptions architecturales ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**D'ACCORDER** une subvention de 462,00 € à Monsieur et Madame Patrick FRANTZ.

Les crédits sont ouverts au c/6574 de l'exercice 2011 du budget de la Ville de Rosheim.

### **POINTS DIVERS**

- M. le Maire annonce un recouvrement de 158,67€ émanant des assurances Groupama suite au dommage intervenu sur un poteau dans l'avenue Foch causé par un camion le 29 novembre 2010.
- M. le Maire informe de la tenue d'une réunion de bilan qui sera présentée par la Gendarmerie de Rosheim le jeudi 17 mars à 11h dans les salons de la mairie. Il entend ainsi renforcer les contacts entre la Gendarmerie et les responsables communaux. Cette réunion de bilan était jusqu'alors limitée aux maires du Canton et organisée dans les locaux de la Gendarmerie. Il ajoute que la réunion se tiendra dans une autre commune du canton en 2011, mais cette fois sans la participation de l'ensemble du conseil municipal de Rosheim. Il invite les élus disponibles à assister à la rencontre de jeudi.
- M. le Maire rappelle la programmation de la réunion de la commission d'urbanisme le jeudi 24 mars à 18h en mairie.
- M. le Maire rappelle également la formation qui est organisée en interne à Rosheim le samedi 26 mars de 9h à 12h et portant sur la réforme fiscale et la dette de Rosheim.
- M. le Maire annonce l'inauguration de la Maison Romane le samedi 2 avril, comprenant une visite libre à partir de 13h (sur invitation et inscription), et une partie officielle à partir de 15h, avec réception dans les salons de l'Hôtel de Ville à 16h, en présence de Monsieur le Ministre Philippe Richert. Le dimanche 3 avril, la Maison Romane sera ouverte au public dans le cadre d'une journée festive. Ultérieurement, ce patrimoine accueillera le public, notamment grâce à l'embauche d'une personne affectée spécialement à sa gestion.
- M. le Maire communique les dates de collectes des déchets verts organisées pour les habitants de Rosheim, les samedis 26 mars et 16 avril, de 8h à 17h.
- M. le Maire rappelle l'organisation du Nettoyage de Printemps le samedi 16 avril, et invite les élus à se regrouper à 8h30 aux Ateliers Municipaux.

- M. le Maire conclut la séance du Conseil par l'annonce d'une très bonne nouvelle pour les finances de la Ville. Il expose que M. Eck et Mme Davo ont engagé des recherches sur les immeubles de la rue Braun, faisant apparaître que la Sorim (aujourd'hui Domial) n'a pas remboursé le prêt conclu par la commune en sa faveur en 1987. Il explique que la Municipalité a pris contact avec Domial dans le cadre d'une éventuelle opération de réhabilitation de l'immeuble en logements. Domial a été démarchée après contact pris avec le Foyer de la Basse-Bruche, puisque celle-ci gère déjà le locatif de l'autre aile de la maison Braun. En 1986, une décision du Conseil Municipal a affecté l'immeuble à la Sorim, et la commune a contracté un prêt avec un taux d'intérêts de 8 % qui n'a fait l'objet que d'un infime remboursement à ce jour par Domial (ex-Sorim). M. le Maire indique que Domial va procéder au remboursement du prêt et réaliser une opération de logements sociaux. Pour ce faire, les locaux occupés par les associations devront être libérés à la date du 30 septembre 2011. Une possibilité de transfert des activités associatives est à l'étude dans l'ancienne crèche avenue Clémenceau.
- Mme Ohresser communique deux informations relatives aux écoles :
  - ⇒ les inscriptions des futurs petits écoliers nés en 2008 seront reçues en mairie le samedi 2 avril de 8h à 12h. Une réunion d'information portant sur le cycle bilingue s'est tenue le mardi 8 mars au Groupe Scolaire du Rosenmeer.
  - ⇒ la Mairie a été contactée par l'Union Française de la Santé Bucco Dentaire, qui propose une séance de motivation à l'attention des jeunes enfants de 3 et 4 ans, visant à les inciter à bien se brosser les dents. Les séances auront lieu les 22 et 28 mars dans les écoles maternelles.
- M. le Maire annonce l'anniversaire du jour, celui de Mme Martine Ohresser, et celui à venir de M. Emmanuel Heydler, le 29 mars.

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.